

## CHSCTM DU 5 juillet 2022

### *On sait ce que l'on quitte...*

Un CHSCT-M s'est déroulé le 5 juillet 2022, sous la présidence du Secrétaire Général Adjoint du ministère, Monsieur Cantin.

L'ordre du jour de cette instance a été particulièrement dense :

- ✓ **Actualités sanitaires,**
- ✓ **Fusion des instances ;**
- ✓ **Dispositif de signalement ;**
- ✓ **Intervention de la Direction Immobilière de l'Etat, cités administratives ;**
- ✓ **Lettres de missions des médecins du travail**
- ✓ **Bilan SSCT 2021 : fonctionnement des CHSCT, accidents du travail et maladies professionnelles.**

La crise sanitaire a démontré toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé au travail de haut niveau et de l'instance qui lui est associée le CHSCTM.

Pour **FO Finances**, il est impératif de maintenir cette instance ainsi que la politique ministérielle, avec un budget dédié et de préserver voire de renforcer notre réseau d'acteurs, notamment les secrétaires animateurs dont le rôle doit être redéfini.

Sur le sujet de l'architecture future des Conseils Sociaux d'Administration : CSA et des Formations Spécialisées : FS, la DGAFP n'a communiqué à ce jour aucune information. La publication des circulaires et du règlement intérieur type sont prévues fin 2022 alors que ces instances seront mises en place en janvier 2023.

La question des droits et moyens octroyés aux futurs élus est une question centrale pour le maintien d'un dialogue social de qualité. **FO Finances** salue la réflexion collective pour définir le fonctionnement des nouvelles instances. Un groupe de travail dès septembre devrait revenir sur ce sujet.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, **les fédérations ont voté à l'unanimité une délibération amiante**, faisant suite à une recommandation de la CNAM sur le nettoyage des dalles vinyles amiantées, dans laquelle, les fédérations demandent :

- ✓ **L'identification immédiate sur chaque site des surfaces de DVA et une cartographie départementale;**
- ✓ **La communication de cette cartographie en CHSCTM ;**
- ✓ **L'interdiction du nettoyage dans les formes actuelles, qui représente un danger pour les agents et les collègues présents;**
- ✓ **La formation-habilitation en sous-section 4 des agents Berkani employés dans notre champ ministériel et qui interviennent sur ces DVA et la vérification que les agents des sociétés extérieures possèdent bien cette habilitation ;**
- ✓ **L'inclusion des clauses de la recommandation dans les marchés ;**
- ✓ **L'attribution à chaque agent Finances qui est intervenu sur ces DVA et en priorité aux agents Berkani d'une attestation d'exposition ;**
- ✓ **La mise en place du suivi médical amiante professionnel et post-professionnel pour les agents concernés.**

## ACTUALITES SANITAIRES

La diffusion de la note d'information sur la mise en œuvre du plan canicule doit être articulée avec les dispositifs de prévention COVID, pour les ventilateurs et climatiseurs notamment, vecteurs de transmission accélérée. Suite à la recrudescence de cas positifs au Covid, un message aux agents et une note aux directions ont été diffusés.

Aucune mesure contrainte n'a été de nouveau instaurée mais le port du masque demeure à l'appréciation de l'employeur et du chef de service. Une attention toute particulière doit être faite sur les plus vulnérables.

## FUSION DES INSTANCES

Un groupe de travail ministériel sous la présidence de M Aujaleu, sous-directeur des politiques sociales, s'est déroulé le 30 juin, afin d'apporter des informations complémentaires sur la création des comités sociaux d'administration (CSA), des formations spécialisées (FS) et sur la politique ministérielle santé, sécurité, conditions de travail (SSCT).

Plusieurs fiches étaient à l'ordre du jour :

- Le fonctionnement des instances,
- Les crédits SSCT,
- Les nouvelles modalités d'élaboration de la note d'orientation (NO),
- L'organisation du réseau d'appui à la mise en œuvre de la politique SSCT dans le cadre de la fusion des instances.

**FO Finances** a pris acte du maintien du budget dédié de 15,6 M€ au bénéfice de l'ensemble des agents.

La mise en place des CSA directionnels ne remet pas en cause la nécessité de fixer des orientations ministérielles communes, mais elle doit permettre de renforcer l'association des directions à leur élaboration.

Les orientations seront donc enrichies afin d'intégrer notamment les risques particuliers à certains métiers, ce qui facilitera son appropriation par les directions et sa déclinaison opérationnelle locale.

Les instances de dialogue social contribueront à ces orientations à compter de la note d'orientation 2024, via un nouveau calendrier d'élaboration.

**FO Finances** se félicite que la note d'orientation ministérielle reste le vecteur essentiel de la politique SSCT. La fédération souhaite que les représentants syndicaux soient associés au bilan des actions en fin de 1er semestre.

Actuellement il y a 56 secrétaires animateurs. Pour FO Finances, dans le cadre d'un pilotage régional, la cartographie doit être adaptée en fonction de la taille de la région et des effectifs, avec un appui métier et budgétaire. Les fédérations demandent également la mise en place d'un accompagnement personnalisé, d'une formation et d'une revalorisation indemnitaire.

La doctrine d'emploi des futurs animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP), ex secrétaires animateurs, sera élaborée avec les membres du réseau, les directions et en concertation avec les organisations syndicales, puis examinée avant la fin d'année en CHSCT ministériel.

FO Finances revendique un renforcement du réseau et demande une cartographie de tous les acteurs de prévention, référents pour chaque instance, accessible à tous et notamment aux agents. Compte tenu du nombre d'instances, les APMP ne pourront pas être présents à toutes les instances mais leur présence sera nécessaire au moment de la présentation de la note d'orientation ou autres points à lister.

Les assistants de prévention dépendent des directions, pour qu'ils puissent endosser un rôle central dans la politique SSCT, FO Finances demande une homogénéisation de leur lettre de mission et de leur positionnement, un temps plein et une formation adaptée.

## **DISPOSITIF DE SIGNALEMENT**

La mise en place par les employeurs publics de dispositifs de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, de même que la mise en œuvre d'une politique de formation dédiée, ont été réaffirmées par la circulaire du 9 mars 2018, puis par l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 30 novembre 2018. Le projet d'arrêté ministériel a été présenté pour information au Comité Technique Ministériel du 23 juin et a fait l'objet de discussions dans le cadre de trois groupes de travail.

L'arrêté vise à harmoniser et décrire un processus complet de prise en charge de ces situations. Ce texte concerne tant les agents publics du ministère (fonctionnaires, contractuels), que les stagiaires bénéficiant d'une convention de stage, les apprentis, les élèves des écoles de service public sous la tutelle du ministère, les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis 6 mois au plus ou les agents ayant quitté le ministère depuis 6 mois au plus.

Comme **FO Finances** a pu l'exprimer dans sa déclaration liminaire, le plus important n'est pas cet arrêté, simple base juridique, mais le dispositif qui sera mis en place pour recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Ce dispositif doit être simple, lisible et connu de tous les agents afin d'accompagner, de soutenir et de protéger les victimes.

FO Finances demande également que les fiches de signalement soient communiquées aux CHSCT, qui ont un devoir d'enquête et de mise en place des mesures de prévention.

Ces dispositions doivent aussi permettre un traitement rapide de ces situations et éviter que les directions cherchent à les dissimuler. Une réponse immédiate doit être mise en place, pour protéger les victimes. En réponse, la Secrétaire Générale s'est dite attentive au délai de traitement de ces situations. Un suivi statistique et précis sera donc mis en place afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de dérive dans le délai de traitement. La Secrétaire Générale a affirmé la tolérance zéro au sein de notre ministère.

### ***Intervention de la Direction Immobilière de l'Etat :DIE***

Le programme de rénovation des cités administratives d'Etat (CAE) est géré par la DIE, avec un budget exceptionnel d'un milliard d'euros, qui constitue une avancée pour les agents et les usagers. L'objectif principal est la cible énergétique mais sont également prévues des remises à niveaux.

La transition énergétique est un enjeu (environnemental et souveraineté), avec pour objectif la réduction de la ressource, la rénovation des bâtiments et l'optimisation des surfaces.

La sélection a été faite par appel à projet, après un état des lieux techniques et fonctionnels sous la houlette des préfets pour déposer des dossiers de candidature. Quelle que soit la solution choisie : rénovation ou reconstruction, chaque cas est étudié selon la stratégie immobilière et la politique immobilière locale.

Au final 39 CAE ont été retenues, réparties en métropole et outre-mer, avec en outre une enveloppe dédiée pour la CAE de Nanterre.

Localement ces projets sont pilotés par le préfet, le syndic et les chefs de service, avec une « comitologie classique » : CODIR, comité des agents et instances locales. Il est également prévu un travail d'échanges avec les agents pour tenir compte de la diversité des services et des missions, parfois avec un changement de la gouvernance.

Les travaux sont lancés sur 13 chantiers, tous les dossiers seront engagés d'ici fin 2022, avec des dates de livraison jusqu'en 2024 2025.

Après cette présentation idyllique et pour tout dire déconnectée du réel, les fédérations ont été unanimes pour dénoncer l'absence de concertation des agents, des acteurs de prévention et parfois des instances. L'organisation du travail n'a pas non plus été abordée alors que l'organisation des locaux et l'ergonomie sont déterminantes pour les conditions de travail.

Nous avons demandé la procédure pour faire remonter les difficultés locales, car pour l'instant nous heurtons au mur préfectoral.

Pour **FO Finances**, il y a une différence entre la vision centrale de la DIE et le monde du travail réel, car la collaboration et la concertation sont loin d'être la norme. Pourtant la réussite de ces projets doit passer par la concertation et la discussion avec l'ensemble des acteurs locaux.

## **LETTRES DE MISSION DES MEDECINS DU TRAVAIL**

Compte tenu des modifications du décret n°82-453, l'administration a souhaité mettre en cohérence l'intégralité des lettres de mission et des doctrines d'emploi tant au niveau national que régional et départemental.

Lors de la réunion de travail du 24 mai, **FO Finances** et ses représentants à la CCP des médecins ont pointé un manque de référence réglementaire, de précisions et de cohérence entre les lettres de mission présentées. Nous avons également demandé d'une part que soit précisé qu'ils exerçaient leurs missions dans le respect des règles déontologiques en toute indépendance professionnelle et d'autre part des précisions sur les notions de continuité de service et de permanences. L'administration a pris en compte la plupart des remarques de **FO Finances** et a rappelé que les lettres de mission n'avaient pas vocation à créer des obligations.

La prime de continuité de service, obtenu par les représentants **FO** en CCP, n'est pas cumulable pour les nouveaux contrats établis en fonction de la grille inter ministérielle. Ce problème devra être évoqué au niveau fonction publique.

Le suivi médical des agents du réseau de la médecine de prévention actuellement organisé en interne, continue de poser problème. **FO Finances** demande que ce suivi soit externalisé auprès d'un autre ministère ou d'un service de santé au travail inter-entreprises agréé, au niveau national et en toute indépendance.

**FO Finances** a dénoncé une nouvelle fois l'insuffisance des temps médicaux, surtout dans l'optique des nouvelles instances qui vont multiplier les réunions directionnelles, nécessitant la présence d'un médecin. Il est donc nécessaire de renforcer l'ensemble du service de médecine de prévention.

## **BILAN SSCT 2021 : fonctionnement des CHSCT, accidents du travail et maladies professionnelles**

Le fonctionnement des CHSCT est progressivement revenu à la normale : 449 réunions, soit 4,9 réunions par CHSCT pour 269 groupes de travail.

5 demandes d'expertise ont été présentées, toutes ont été refusées, situation inchangée depuis des années. 19 signalements d'un danger grave et imminent ont été effectués dans 8 CHSCT.

**FO Finances** s'est étonnée du peu de fiches de signalement d'agression, puisque seuls 8% des CHSCT en ont eu connaissance. Ce chiffre nous paraît très loin de la réalité des services et des remontées en augmentation quant au nombre d'agressions par les usagers.

Ces absences de transmission révèlent clairement un problème de communication entre les services et les CHSCT. La DGFIP en réponse va faire remonter ce point à ces assistants de prévention. Au niveau ministériel, un travail est prévu sur les fiches de signalement.

Sur le nombre d'accidents, il est globalement en diminution, 1671 en 2021, 1852 en 2020 et 2773 en 2019, sauf à la douane. Les accidents de travail concernent, en majorité, les hommes alors que les accidents de trajet concernent les femmes.

Se pose la question des accidents de type dépression, qui ne sont pas répertoriés au même titre que les accidents physiques. Par ailleurs, on constate un phénomène de non-déclaration d'accident du travail quand celui-ci ne donne pas lieu à un arrêt de travail de la part des collègues, compte tenu de la difficulté de déclaration.

Sur l'accidentologie en douane notamment dans le domaine de la conduite de véhicules, un marché est en cours de finalisation, qui développera de nouveaux thèmes de prévention, avec plusieurs lots : conduite opérationnelle, rappel du code de la route...

Les fédérations regrettent que ne soit pas mise systématiquement en œuvre, dès la survenue d'un accident, une analyse via l'« arbre des causes ». Ceci permettrait d'affiner les actions de prévention ou de formation.

**Pour FO Finances, ce bilan SSCT 2021 ne doit pas s'arrêter aux nombreux constats, pour aller vers une recherche de solutions appropriées. Une réflexion sur la prévention, notamment sur l'accidentologie des femmes et les nouveaux modes de mobilité, peut être mise en place. Cet aspect prévention doit être au cœur de la politique ministérielle de santé au travail.**

**La densité de cet ordre du jour démontre encore une fois l'impérieuse nécessité d'une instance dédiée à la santé, la sécurité et aux conditions de travail, tel que le CHSCT, créée voilà trente-trois ans à Bercy, ce que ne seront pas les Formations Spécialisées issues des futurs CSA.**

**FO Finances, revendique le maintien de cette politique ministérielle, avec un budget dédié et la préservation, voir le renforcement de notre réseau d'acteurs, au bénéfice de l'ensemble des agents.**



*chacun pour tous avec*

